



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES
SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET, DES
COMPTES PUBLICS ET DE LA
REFORME DE L'ÉTAT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.travail-solidarite.gouv.fr

www.sante.gouv.fr

www.budget.gouv.fr

Paris, le 9 juin 2010
N. 37

Eric WOERTH, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé et des Sports, François BAROIN, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat et Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée des Aînés, ont présidé la Commission des comptes de la sécurité sociale dont l'objet était de présenter les comptes 2009 et les nouvelles prévisions pour 2010 du régime général.

	2008	2009 LFSS 2010	2009	2010 LFSS 2010	CCSS 2010
CNAM - Maladie	-4,4	-11,5	-10,6	-14,5	-13,1
CNAM - AT-MP	0,2	-0,6	-0,7	-0,8	-0,6
CNAV	-5,6	-8,2	-7,2	-10,7	-9,3
CNAF	-0,3	-3,1	-1,8	-4,4	-3,8
RG	-10,2	-23,4	-20,3	-30,5	-26,8
FSV	0,8	-3,0	-3,2	-4,5	-4,3

Pour 2009, le déficit du régime général s'établit à 20,3 Md€, celui du Fond de solidarité vieillesse à 3,2 Md€. Le doublement des besoins de financement du régime général par rapport à 2008 est essentiellement lié à la récession qui a fortement affecté les recettes du régime. Les produits nets se sont contractés de 0,3% en 2009, après avoir progressé de 4,1% en 2008. Le recul de la masse salariale du secteur privé (-1,3%) a notamment pesé fortement sur les cotisations sociales et la CSG, assises sur les revenus d'activité. La situation financière du régime général s'améliore néanmoins de 3,1 milliards d'euros par rapport aux prévisions de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010. Cette amélioration est liée pour une part non négligeable (1,4 Md€) à une meilleure tenue des recettes d'activité en fin d'année, en lien avec la reprise de l'économie française. Les dépenses ont, quant à elles, été maîtrisées. L'ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) a crû de 3,7%, après 3,5% en 2008 et 4% en 2007.

Pour 2010, même si le contexte économique et financier reste difficile, les comptes du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse montrent une amélioration certaine, par comparaison avec les comptes qui étaient associés à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010.



La tenue moins dégradée que prévu de la masse salariale du secteur privé observée en 2009 (-1,3 % réalisé au lieu de -2 % prévu initialement) se confirme en 2010 (+0,3% au lieu de -0,4% prévu initialement), apportant un surcroît de recettes au régime général de plus de 3 Md€.

Dans ce contexte, l'objectif prioritaire reste la maîtrise des dépenses.

Sur l'ONDAM, le comité d'alerte a récemment évalué le risque de dépassement cette année à environ 600 millions d'euros. Ce risque sera couvert en gestion 2010 par des mesures correctrices. L'ONDAM voté par le Parlement en LFSS 2010 sera ainsi strictement respecté.

L'inflexion du taux de l'ONDAM va se poursuivre : il sera progressivement abaissé pour passer à 2,9% en 2011 et 2,8% en 2012. Pour respecter ce chemin, plusieurs leviers existent, en particulier les agences régionales de santé, créées en avril 2010, qui vont permettre d'améliorer le lien entre ville, hôpital et médico-social mais aussi les 150 projets de performance des hôpitaux. Les conclusions du rapport de Raoul Briet ont également été retenues pour renforcer le pilotage de l'ONDAM. En particulier, l'intervention du comité d'alerte sera renforcée et le seuil d'alerte sera progressivement abaissé, la mise en œuvre de tout ou partie des mesures nouvelles votées dans l'ONDAM sera conditionnée au respect de cet objectif et une fraction des dotations sera mise en réserve, en prenant soin de répartir de manière équitable l'effort entre les différents secteurs du système de santé.

Le solde de la branche retraite serait moins dégradé qu'attendu (-9,3 Md€ contre -10,7 Md€ initialement prévu), mais n'en poursuit pas moins sa détérioration sous l'effet des déséquilibres démographiques (baisse du ratio démographique, augmentation de l'espérance de vie). La réforme engagée par le Gouvernement vise à répondre durablement et de façon juste aux difficultés financières du système de retraite. L'augmentation de la durée d'activité, l'amélioration du taux d'emploi des seniors, la reconnaissance de la pénibilité et la poursuite de la convergence des régimes de retraite, assorties à des ressources nouvelles, permettront de garantir la préservation de notre système par répartition.

Par ailleurs, la dette sociale accumulée au sein de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) pour l'ensemble du régime général et du Fond de solidarité vieillesse représentera 54,6 Md€ au titre des années 2009 et 2010. François BAROIN préside une commission de la dette sociale, composée de 5 sénateurs et 5 députés, qui clôturera ses travaux d'ici la fin du mois de juin de manière à mettre en place les conditions d'assainissement de la trésorerie de l'ACOSS dans le cadre du PLFSS pour 2011 et de tracer les perspectives de financement de cette dette.

Contacts presse :

Cabinet d'Eric Woerth : Eva Quickert-Menzel, Aurélie Herz et Pierre-Antoine Lachal – 01 44 38 22 03

Cabinet de Roselyne Bachelot : Véronique Lafont – 01 40 56 40 14

Cabinet de François Baroin : Pauline Helot – 01 53 18 42 96